Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212202436-20251126-65_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 26 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six novembre, à, vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jacques LE CREFF, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	9
Votants	9

Date de la 1ère convocation : 10/11/2025
Date de la 2ème convocation : 20/11/2025

Présents : LE CREFF Jacques, JEGOU Christelle, DOHOLLOU Émile, LE DÛ Sylvie, GUILLERM Yves, COUZINET Pascal, LOZAC'H Christophe, LE MAOUT Christophe, LAGATTU Valérie ;

Membres excusés : LE MADEC Stéphane, PRIGENT Bastien, WRIGHT Élaine, ROLLAND Jean-François ;

Membres non excusés : NOHAÏC Thierry ;

Procuration : /

Madame Christelle JEGOU a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 65/2025 :
Déplacement du candélabre situé « Place de l'Église »

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, il faut déplacer le candélabre situé place de l'église.

Le coût de l'opération s'élève à 2 830.00 € TTC. Pour la commune, la participation demandée s'élève à 1 703.24 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet d'éclairage « du déplacement du foyer FA0073 situé au Place de l'église sur la commune de Plusquellec » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2 830,00 € soit une participation communale de 1 703.24 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jacques LE CREFF

La secrétaire de séance,
Christelle JEGOU

MAIRIE DE PLUSQUELLEC (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE